



VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2016

Le 15 décembre 2016 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Boulogne Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 9 décembre 2016.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOULLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Olivier CARAGE, Mme Isabelle WEILL, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. Pierre GABORIT, M. Vincent GUIBERT.

EXCUSES REPRESENTES :

Mme BELLIARD	qui a donné pouvoir à Mme LAVARDE-BOËDA à partir de 19 h 40
Mme Isaure de BEAUVAL	qui a donné pouvoir à Mme GODIN jusqu'à 20 h 25
M. Pierre DENIZIOT	qui a donné pouvoir à Mme VETILLART jusqu'à 19 h
M. Raphaël LABRUNYE	qui a donné pouvoir à M. MOUGIN
Mme Elisabeth DE MAISTRE	qui a donné pouvoir à M. POIDATZ à partir de 19 h 35
M. Pierre-Mathieu DUHAMEL	qui a donné pouvoir à Mme PAJOT
Melle Fatima CARDETAS	qui a donné pouvoir à M. LAURENCIN
M. Jean-Michel COHEN	qui a donné pouvoir à Mme MOREL
Mme Judith SHAN	qui a donné pouvoir à M. GABORIT
Mme Chloé JAILLARD	qui a donné pouvoir à M. GUIBERT

ABSENTE : Mme Anne- Charlotte LORBER

Départ de Mme Isabelle WEILL à partir de 19h15.

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

M. Pierre-Christophe BAGUET

1. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'UNICEF pour les enfants sinistrés d'Haïti.
Commission des affaires générales et sociales et commission des finances
2. Modification du siège de la Métropole du Grand Paris.
Commission des affaires générales et sociales
3. Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.
Commission des affaires générales et sociales
4. Désignation d'un nouveau membre au sein des commissions permanentes.
5. Désignation de représentants du conseil municipal pour siéger aux conseils d'école de certains établissements publics du 1^{er} degré.
6. Désignation de représentants du conseil municipal pour siéger au sein des conseils d'administration de certains établissements publics locaux d'enseignement.
7. Maison du droit - Transfert des activités.
Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

M. Gauthier MOUGIN

8. ZAC Seguin-Rives de Seine – Compte rendu annuel à la collectivité locale n°1 – Année 2015 – Rapport spécial sur les prérogatives de puissance publique.
Commission de l'urbanisme et des travaux et commissions des finances
9. ZAC Seguin - Rives de Seine – Rapport des Représentants de la ville de Boulogne-Billancourt au Conseil d'administration de la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement (Année 2015).
Commission de l'urbanisme et des travaux et commissions des finances
10. Rapport des Représentants de la Ville de Boulogne-Billancourt au Conseil d'administration de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement (Année 2015)
Commission de l'urbanisme et des travaux et commissions des finances
11. ZAC Seguin – Rives-de-Seine - Projet « 57 Métal - Square Com » - Cession d'une emprise foncière - Acquisition de deux emprises foncières - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents.
Commission de l'urbanisme et des travaux et commission des finances
12. 17, rue Béranger - Cession d'une emprise de voirie communale - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents.
Commission de l'urbanisme et des travaux et commission des finances

Mme Christine LAVARDE-BOEDA

13. Tarification des activités proposées à la population (Année 2017)
Commission des affaires générales et sociales et commission des finances
14. Tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances (Année 2017)
Commission des affaires générales et sociales et commission des finances
15. Attribution de subventions aux associations et établissements publics au titre de l'exercice 2017 - Reprise d'une subvention versée au titre de l'année 2016 - Versement de subventions complémentaires au titre de l'exercice 2016.
Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

16. Conventions d'objectifs entre la Ville et les associations dont la subvention et/ou les avantages en nature excèdent le seuil des 23 000 euros - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

17. Demande de subventions - Projet « apprendre à porter secours » - FIPD - CLSPD - appel à projet « bouclier de sécurité ».

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

18. Grand Paris Seine Ouest – Adoption du Pacte Financier et Fiscal.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

19. Fixation du montant définitif au titre de l'année 2016 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales versé par la ville de Boulogne-Billancourt à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.

Commission des finances

20. Avenant à la délégation de service public passée avec IDEX pour le réseau chaud-froid – Autorisation donnée au Maire de signer.

Commission des finances

21. Mise à la réforme d'un véhicule en vue de sa cession – Autorisation.

Commission des affaires générales et sociales et commissions des finances

22. Convention de refacturation entre la Ville et le Syndicat Mixte des Coteaux et du Val-de-Seine – Autorisation donnée au Maire de signer.

Commissions des finances

Mme Marie-Laure GODIN

23. Personnel communal – Mesures diverses.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

24. Engagement dans le dispositif du Service Civique - Approbation du dispositif - Autorisation donnée au Maire pour déposer le dossier d'agrément et signer tous les documents y afférents.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

M. Pascal LOUAP

25. Numérique éducatif - Convention de partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine et l'Académie de Versailles pour l'expérimentation d'un portail d'Environnement Numérique de Travail dans les écoles de la Ville - Autorisation donnée au Maire de signer.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

26. Nouvelle sectorisation scolaire pour la rentrée 2017/2018

Commission des affaires générales et sociales

Mme Béatrice BELLARD

27. Communication sur les rapports annuels des délégataires de service public pour l'année 2015 – Rapport des travaux rendus par la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2016.

M. Léon SEBBAG

28. Opération de création de logements sociaux sis 2/10 rue Couchot et 117/119 rue de Bellevue- Garantie d'emprunt accordée à la Société Nationale Immobilière - Autorisation accordée au Maire de signer la radiation totale et simplifiée de l'hypothèque conventionnelle au profit de la Ville.

Commission des affaires générales et sociales et Commission des finances

29. Logement social - Transfert d'une garantie communale de Paris Habitat OPH vers la SA d'HLM L'Habitation Confortable - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.

Commission des affaires générales et sociales et commissions des finances

Mme Ségolène MISSOFFE

30. Musées municipaux - legs - Acceptation et autorisation.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

M. Frédéric MORAND

31. Bourses de l'Initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif - Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 16 à 27 ans.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

32. Fonctionnement de l'Espace Santé Jeunes - Renouvellement des conventions de partenariats.

Commission des affaires générales et sociales

33. Espace Santé Jeunes - Convention de partenariat entre la ville, la Croix-Rouge Française et le Lycée Etienne-Jules Marey.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

M. Jean-Claude MARQUEZ

34. Communication sur les rapports annuels des syndicats intercommunaux et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2015.

M. Laurent GOULLIARD

35. Dérogations au principe du repos dominical.

Commission des affaires générales et sociales

M. Sébastien POIDATZ

36. Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le second semestre de l'année 2016.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016.

En l'absence de commentaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'UNICEF pour les enfants sinistrés d'Haïti

Article 1er : Une subvention exceptionnelle de 20 000 € est versée à l'UNICEF France pour venir en aide aux enfants sinistrés d'Haïti.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 924 du budget 2016.

Mme Marie-Laure GODIN et Mme Isaure De BEAUVALL (ayant donné procuration) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. Modification du siège de la Métropole du Grand Paris.

Article 1er : La modification statutaire portant sur le changement du siège de la Métropole du Grand Paris est approuvée.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.

Article 1er : L'adhésion de L'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, est approuvée.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. Désignation d'un nouveau membre au sein des commissions permanentes.

Article 1er : Il est procédé à l'élection de Monsieur Olivier CARAGE comme membre de la commission des affaires générales et sociales.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 46

Nombre de procurations : 8

Nombre de conseiller ayant pris part au vote : 54

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 47

A obtenu : M. Olivier CARAGE, 47 voix, ELU.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

5. Désignation de représentants du conseil municipal pour siéger aux conseils d'école de certains établissements publics du 1er degré.

Article 1er : Le conseil municipal décide à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales de ne pas recourir au scrutin secret.

Article 2 : Il est procédé à l'élection des représentants titulaires ou suppléants du conseil municipal pour siéger au sein des conseils d'école des établissements publics du 1^{er} degré suivants :

- école maternelle Bellefeuille (suppléant)

- école maternelle Jacques Deray (titulaire)

Candidatures :

Pour l'école maternelle Bellefeuille : M. Olivier CARAGE

Pour l'école maternelle Jacques Deray : M. Olivier CARAGE

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 46

Nombre de procurations : 8

Nombre de conseiller ayant pris part au vote : 54

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 52

Ont obtenu :

Pour l'école maternelle Bellefeuille : M. Olivier CARAGE, 52 voix, ELU

Pour l'école maternelle Jacques Deray : M. Olivier CARAGE, 52 voix, ELU

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité, M. Pierre LAURENCIN et Mme Fatima CARDETAS (ayant donné procuration) s'abstenant.

6. Désignation de représentants du conseil municipal pour siéger au sein des conseils d'administration de certains établissements publics locaux d'enseignement

Article 1er : Le conseil municipal décide à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales de ne pas recourir au scrutin secret.

Article 2 : Il est procédé à l'élection d'un représentant suppléant du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Jacqueline Auriol.

Candidature : M. Olivier CARAGE

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 46

Nombre de procurations : 8

Nombre de conseiller ayant pris part au vote : 54

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 52

A obtenu : M. Olivier CARAGE, 52 voix, ELU

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité, M. Pierre LAURENCIN et Mme Fatima CARDETAS (ayant donné procuration) s'abstenant.

7. Maison du droit - Transfert des activités.

Article 1 : La reprise de l'activité de la Maison du Droit de Boulogne-Billancourt par la Ville, par la création d'un service dédié au sein de l'organisation municipale, est approuvée.

Article 2 : Le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à la labellisation du service en Point d'Accès au Droit.

Article 3 : Deux emplois contractuels à temps complet sur des postes permanents sont créés :

- un poste de chef de service, dont la rémunération sera définie par référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

- un poste d'agent d'accueil, d'écoute et d'orientation de toutes personnes physiques, dont la rémunération sera définie par référence au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Les missions exécutées sont les suivantes : gestion des relations avec les différents partenaires, accueil du public, gestion administrative et financière du service.

Ces emplois seront pourvus par les agents transférés dont les contrats de droit privé deviennent des contrats de droit public à durée indéterminée selon les clauses initiales.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Article 4 : Les dépenses seront inscrites sur le chapitre 920 du budget 2017.

Mme Béatrice BELLIARD et M. Nicolas MARGUERAT ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. ZAC Seguin-Rives de Seine - Compte rendu annuel à la collectivité locale n°1 - Année 2015 - Rapport spécial sur les prérogatives de puissance publique.

Article 1^{er} : Le compte-rendu annuel à la collectivité et ses annexes, établi par la SPL Val de Seine Aménagement pour la période 2015/2016, annexé à la présente délibération, est approuvé, conformément aux dispositions des articles L. 300-5 du Code de l'Urbanisme, et L. 1523-2 et L. 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que de l'article 18 de la concession d'aménagement.

Article 2 : Pour l'année 2015, le montant du versement de la participation de la ville de Boulogne-Billancourt au titre de la concession d'aménagement est de 15 000 000 €.

Article 3 : Pour l'année 2016, le montant du versement de la participation de la Ville de Boulogne-Billancourt au titre de la concession d'aménagement est de 2 626 000 €.

Article 4 : Les dépenses en résultant s'imputeront sur le chapitre 27 du budget annexe « aménagement des terrains de Billancourt et de l'île Seguin ».

Article 5 : Il est donné acte au Président de la SPL de son rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

M. Pierre- Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, Mme Christine BRUNEAU, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, M. Raphaël LABRUNYE, M. Pierre GABORIT, et Mme Judith SHAN (ayant donné procuration) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 8 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt votant contre et le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

9. ZAC Seguin - Rives de Seine - Rapport des Représentants de la ville de Boulogne-Billancourt au Conseil d'administration de la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement (Année 2015).

Article 1 : Le rapport des administrateurs représentant la Ville au conseil d'administration de la SPL Val de Seine Aménagement, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

M. Pierre- Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, Mme Christine BRUNEAU, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, M. Raphaël LABRUNYE, M. Pierre GABORIT, et Mme Judith SHAN (ayant donné procuration) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

10. Rapport des Représentants de la ville au Conseil d'administration de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement (Année 2015).

Article 1^{er} : Le rapport des représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la SPL Seine Ouest Aménagement pour l'exercice 2015 est approuvé.

M. Pierre- Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN et M. Raphaël LABRUNYE (ayant donné procuration) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité, les groupes Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt et La Ville Citoyenne s'abstenant.

11. ZAC Seguin - Rives-de-Seine - Projet « 57 Métal - Square Com » - Cession d'une emprise foncière - Acquisition de deux emprises foncières - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents.

Article 1 : Le déclassement de l'emprise de 634 m² identifiée lots n°3 et 4 du plan de division établi par le cabinet LEGRAND en date du 5 septembre 2016 ci-annexé, sise 1855, rue du Vieux Pont de Sèvres, et Place Georges Besse, appartenant au domaine public communal et dépendant de la parcelle cadastrée section BD n°147, suite au constat de sa désaffectation, est approuvé.

Article 2 : La cession de l'emprise foncière déclassée au profit de BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION IMMOBILIER D'ENTREPRISE, ou d'une structure ad hoc constituée pour l'opération et détenue majoritairement par des sociétés filiales de BNP REAL ESTATE, moyennant un prix de 12 362 250.00 € H.T., majoré de la TVA au taux en vigueur payable à terme lors de l'acquisition par la Ville des emprises ci-après visées, est approuvée.

Article 3 : L'acquisition à terme pour un montant de 12 362 250.00 € HT d'un terrain d'une superficie de 924 m², (lot n°1 du plan de division établi par le cabinet LEGRAND en date du 5 septembre 2016) et d'une emprise foncière en volume au-dessus de l'étanchéité du futur parking et sans limitation de hauteur, pour une surface de 686 m², (lot de volume n°2 du plan EDDV 1 établi par le cabinet LEGRAND en date du 5 septembre 2016) aménagée en tant qu'espaces végétalisés, le tout dépendant de la parcelle référencée BD n°33, moyennant le prix de 12 362 250.00 € H.T., majoré de la TVA au taux en vigueur, payable comptant éventuellement par compensation avec le prix de cession des emprises ci-dessus visées à l'article 2, est approuvée.

Article 4 : Les frais d'actes sont à la charge de chacune des parties.

Article 5 : Le Maire est autorisé à signer tous les actes afférents.

Article 6 : Les crédits correspondants en dépenses et en recettes sont inscrits aux chapitres 95 et 908 du budget.

La délibération n° 11 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt votant contre.

12. 17, rue Béranger - Cession d'une emprise de voirie communale - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents.

Article 1er : Le déclassement de l'emprise de 25 m² actuellement rattachée au domaine public communal et identifiée dans le plan de déclassement ci-annexé, au droit de l'immeuble sis 17, rue Béranger, suite au constat de sa désaffectation, est approuvé.

Article 2 : La cession à l'euro symbolique de l'emprise foncière déclassée est approuvée.

Article 3 : Les frais d'actes de cession sont à la charge de l'acquéreur.

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer tous les actes afférents.

Article 5 : Les crédits correspondants sont inscrits aux chapitres 95 du budget.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. Tarification des activités proposées à la population (année 2017).

Article 1er : À compter des 1^{er} janvier, 1^{er} juin et 1^{er} septembre 2017, les tarifs des services à la personne sont fixés et applicables comme décrits à l'annexe n°1.

Article 2 : Les dispositions générales, les modalités de calcul du quotient familial et d'attribution du chéquier « famille nombreuse » ainsi que la liste des associations et organismes y ouvrant droit, comme décrits à l'annexe n°2, sont approuvées.

Article 3 : Les recettes seront constatées aux différents chapitres du budget de l'exercice 2016.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

14. Tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances (année 2017).

Article 1er : À compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances sont révisés conformément au document annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le Maire est chargé de signer les autorisations de mise à disposition occasionnelles des salles de réunion, de réception, de spectacle et de tous locaux situés dans les équipements municipaux.

Article 3 : Les recettes seront constatées aux différents chapitres du budget de l'exercice 2017.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics, au titre de l'exercice 2017 - Reprise d'une subvention versée au titre de l'année 2016 - Versement de subventions complémentaires au titre de l'exercice 2016.

Article 1^{er} : Les subventions suivantes sont attribuées, au titre de l'année 2017, aux associations ci-après désignées :

Actions de cohésion territoriale

928/92.824/6574	Accueil aux Familles et Insertion (A.F.I.)	16 750 €
928/92.824/6574	Centre Boulonnais d'Initiative Jeunesse (C.E.B.I.J.E.)	30 000 €
928/92.824/6574	Alliance Forum	750 €
928/92.824/6574	Aquitaine Forum	750 €
928/92.824/6574	Association de Solidarité internationale et de l'Intégration (A.S.I.)	2 100 €
928/92.824/6574	Association Nationale des Femmes Africaines (A.N.F.A.)	1 200 €
928/92.824/6574	Boulogne-Billancourt Convivialité	1 200 €
928/92.824/6574	Femme Méditerranéenne	500 €
928/92.824/6574	Groupe d'Études et de Recherches de Méthodes Actives d'Éducation (G.E.R.M.A.E)	3 300 €
928/92.824/6574	La Femme du Monde	1 200 €
928/92.824/6574	Reprends ton souffle	5 500 €
928/92.824/6574	Ressortissants comoriens du Val de Seine	500 €
928/92.824/6574	Union des Femmes	1 200 €
	Total Actions de cohésion territoriale	64 950 €

Action sociale

925/92.520/6574	Aurore	8 550 €
925/92.520/6574	Bien Vieillir à Boulogne-Billancourt	8 900 €
925/92.520/6574	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F. 92 B.B.)	25 383 €
925/92.520/6574	Association pour l'Animation des Personnes Âgées de la Maison de Retraite les Abondances (A.A.P.A.M.R.)	4 275 €
925/92.520/6574	Centre du Bénévolat de Boulogne-Billancourt (C.B.B.)	1 265 €
925/92.520/6574	Centre pour l'emploi et l'action sociale (C.E.A.S. 92)	570 €
925/92.520/6574	Croix-Rouge française - Délégation locale de Boulogne	18 000 €
925/92.520/6574	Demain Mieux qu'Hier (D.M.H.)	1 175 €
925/92.520/6574	Entraide du Figuier	13 540 €
925/92.520/6574	Entraide Familiale de Boulogne	11 400 €

925/92.520/6574	Les 4 chemins	1 355 €
925/92.520/6574	Les Petits Frères des Pauvres	4 060 €
925/92.520/6574	Les Restaurants du Cœur - Les relais du cœur du 92	2 500 €
925/92.520/6574	Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte	1 900 €
925/92.520/6574	Ozanam	3 150 €
925/92.520/6574	Secours Catholique	5 700 €
925/92.520/6574	Secours Populaire Français	7 600 €
925/92.520/6574	SOS Amitié Ile-de-France	750 €
925/92.520/6574	Tournesol - Artistes à l'hôpital	1 280 €
925/92.520/6574	Visite des malades dans les établissements hospitaliers des Hauts-de-Seine (V.M.E.H.)	985 €

Total Action sociale

122 338 €

Administration Générale

929/92.95/6574	Office de Tourisme	275 000 €
920/92.020/6574	AVF Boulogne-Billancourt	600 €

Total Administration Générale

275 600 €

Culture

923/92.30/6574	Centre national du Jeu (Ludothèque de Boulogne)	60 000 €
923/92.30/6574	Forum Universitaire	24 875 €
923/92.30/6574	Oiseau Lyre	20 000 €
923/92.30/6574	Ametis	885 €
923/92.30/6574	Amis de la Bibliothèque Marmottan	885 €
923/92.30/6574	Amis des nouvelles orgues de Notre-Dame de Boulogne-Billancourt	900 €
923/92.30/6574	Amis du musée des années 30 (Société historique et artistique)	3 600 €
923/92.30/6574	Amis du musée Paul Landowski	900 €
923/92.30/6574	Amitié Information	430 €
923/92.30/6574	Anciens Travailleurs Renault de l'Ile Seguin	960 €
923/92.30/6574	Ars Mobilis	1 825 €
923/92.30/6574	Association de minéralogie et paléontologie - Le Lutétien	934 €
923/92.30/6574	Association philatélique de Boulogne-Billancourt	940 €
923/92.30/6574	Association portugaise Loisirs et Culture	730 €
920/92.025/6574	Aumônerie de l'enseignement public de Boulogne	5 130 €
923/92.30/6574	Boulogne Harmonie	12 370 €
923/92.30/6574	Boulogne Patrimoine	1 700 €

923/92.30/6574	Bridge et Loisirs (ex Connaissances-Loisirs)	265 €
920/92.025/6574	Centre Communautaire Israélite de Boulogne-Billancourt	5 130 €
923/92.30/6574	Cercle Celtique Kornog War Raog	590 €
923/92.30/6574	Cercle Généalogique de Boulogne-Billancourt	500 €
923/92.30/6574	Chœur d'Artichaut	2 140 €
923/92.30/6574	Club des brodeuses de Boulogne	900 €
923/92.30/6574	Compagnie Jayann'Act	1 000 €
923/92.30/6574	Culture et Bibliothèque Pour Tous - section de Boulogne Gallieni	5 015 €
923/92.30/6574	Culture et Bibliothèques Pour Tous - bibliothèque du Forum	3 650 €
923/92.30/6574	Danse en chantier	885 €
923/92.30/6574	Dia danse	3 760 €
923/92.30/6574	École des arts de la piste - Cirque Nomade	18 050 €
923/92.30/6574	Erda Accentus	4 560 €
923/92.30/6574	Groupe d'Expression Culturelle Brésilienne (Cie Claudio Basilio)	910 €
923/92.30/6574	Lupinelle	1 770 €
923/92.30/6574	Mémoire et Traditions des Juifs d'Algérie - Morial	3 325 €
923/92.30/6574	Miel de Lune	855 €
923/92.30/6574	Model Kit Static Boulonnais	1 370 €
923/92.30/6574	Sarastro	960 €
923/92.30/6574	Savoirs échangés - réseau d'échanges réciproques de savoirs	1 825 €
923/92.30/6574	Société des Beaux-Arts de Boulogne-Billancourt	2 250 €
923/92.30/6574	Syntono	910 €
923/92.30/6574	Théâtre du Tilleul	4 560 €
923/92.30/6574	Théâtre In Love	455 €

Total Culture **202 699 €**

Éducation

922/92.20/6574	Jardin de Solférino	20 306 €
922/92.20/6574	Maison de l'Enfant	26 838 €
922/92.20/6574	Union pour l'Éducation Populaire (enseignement privé)	6 250 €
922/92.20/6574	Association Autonome des Parents d'Élèves de Boulogne-Billancourt (A.A.P.E.B.B.)	725 €
922/92.20/6574	Association Départementale des Pupilles de l'enseignement public des Hauts-de-Seine	450 €
922/92.20/6574	Association Éveil Japon	900 €
922/92.20/6574	Boulogne Informatique Club	950 €
922/92.20/6574	Confédération Syndicale des Familles	4 510 €
922/92.20/6574	Éducation-Motivation Parents	1 100 €
922/92.20/6574	Foyer Socio-Éducatif du collège Jean Renoir	1 715 €
922/92.20/6574	Foyer Socio-Éducatif du collège Paul Landowski	900 €

922/92.20/6574	Philotechnique	9 700 €
922/92.20/6574	Service d'Accompagnement et d'Information pour la Scolarisation des élèves handicapés (S.A.I.S. 92)	1 350 €
922/92.20/6574	Union locale des associations PEEP	2 700 €
922/92.20/6574	Union des Conseils locaux FCPE de Boulogne-Billancourt	2 400 €

Total Éducation 80 794 €

Enfance & Jeunesse

924/92.40/6574	Centre d'Animation de Boulogne (C.A.B.)	22 233 €
924/92.40/6574	Artistes en herbe	4 510 €
924/92.40/6574	Association pour l'Échange entre les Générations par le Spectacle Vivant	7 220 €
924/92.40/6574	Beth Loubavitch de Boulogne	14 725 €
	Centre nautique des scouts marins de Boulogne	
924/92.40/6574	<i>Subvention de fonctionnement</i>	4 510 €
904/90.40/20421	<i>Subvention d'investissement</i>	3 610 €
924/92.40/6574	Comité 92 UNICEF France	855 €
924/92.40/6574	Éclaireuses Éclaireurs de France - Groupe de Boulogne (LAPEROUSE)	5 700 €
	Éclaireuses Éclaireurs Unionistes de France - Groupe de Boulogne	
924/92.40/6574	<i>Subvention de fonctionnement</i>	3 790 €
904/90.40/20421	<i>Subvention d'investissement</i>	1 440 €
924/92.40/6574	Les Enfants de la comédie - École de spectacle Karin Catala	10 450 €
924/92.40/6574	L'outil en mains de Boulogne 92	4 750 €
924/92.40/6574	Scouts et guides de France - Groupe de Boulogne	5 415 €
	Scouts unitaires de France - Groupe de Boulogne	
924/92.40/6574	<i>Subvention de fonctionnement</i>	6 000 €
904/90.40/20421	<i>Subvention d'investissement</i>	3 020 €

Total Enfance & Jeunesse 98 228 €

Famille

926/92.64/6574	Bambolino	17 100 €
926/92.64/6574	Boules et Billes	17 500 €
926/92.64/6574	Les Petites Têtes de l'Art	17 100 €
926/92.64/6574	Aide-moi à faire seul	6 250 €
926/92.61/6574	Les amis de la chanson française et du jazz Nouvelle Orléans (ACHANJANO)	760 €
926/92.63/6574	Centre national du jeu (Petite Enfance)	17 000 €
926/92.63/6574	Enfance majuscule - Comité Alexis Danan de BB	2 500 €
926/92.63/6574	Maison des Familles du 92	22 500 €

926/92.63/6574 SOS Urgences Mamans 285 €

Total Famille 100 995 €

Fêtes, Cérémonies et des Manifestations

920/92.025/6574	ABACAM - Fédération André Maginot	360 €
920/92.025/6574	Amicale des anciens combattants de la 2ème DB	280 €
920/92.025/6574	Comité d'entente des anciens combattants et victimes de Guerre	930 €
920/92.025/6574	F.N.A.C.A. - Comité de Boulogne	280 €
920/92.025/6574	Médaillés militaires - 189ème section	230 €
920/92.025/6574	Société d'entraide des membres de la légion d'honneur - Comité de Boulogne	310 €
920/92.025/6574	Souvenir français - Comité de Boulogne-Billancourt	3 220 €
920/92.025/6574	Union nationale des combattants (U.N.C.) - 28ème section de Boulogne	600 €
920/92.025/6574	Union Nationale des Parachutistes (U.N.P. – 92 Sud)	105 €

Total Fêtes, Cérémonies et Manifestations 6 315 €

Handicap

925/92.521/6574	Grand Chemin - C.I.T.L.A.H	5 750 €
925/92.521/6574	Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore de Boulogne-Billancourt	1 300 €
925/92.521/6574	Association des paralysés de France	200 €
925/92.521/6574	France Alzheimer	900 €
925/92.521/6574	HANDIDANSE - HANDI'ART	2 700 €
925/92.521/6574	Les Auxiliaires des Aveugles	400 €
925/92.521/6574	Les Papillons Blancs des Rives de Seine	6 000 €
925/92.521/6574	Les premières classes - Autistes sans frontières	1 900 €
925/92.521/6574	Luciole 92	1 500 €
925/92.521/6574	Terre d'Arcs en Ciel (Réseau Les Invités au Festin)	2 300 €
925/92.521/6574	Trisomie 21 des Hauts-de-Seine	900 €
925/92.521/6574	Union Nationale des Amis et Familles de Personnes Malades psychiques (U.N.A.F.A.M.)	900 €
925/92.521/6574	VACANDI	900 €

Total Handicap 25 650 €

Logement

927/92.70/6574	Amicale des locataires HLM du square de l'Avre et des Moulineaux	2 080 €
927/92.70/6574	Amicale des locataires HLM et ILN du Pont de Sèvres	2 080 €
927/92.70/6574	Association de Foyers de Jeunes de Boulogne (A.F.J.B.)	9 025 €
927/92.70/6574	Groupement locataires de Boulogne-Billancourt	1 710 €
927/92.70/6574	Un logement pour tous	1 625 €

Total Logement **16 520 €**

Prévention et sécurité

921/92.110/6574	Comité départemental de la prévention routière des Hauts-de-Seine	450 €
921/92.110/6574	Association d'Aides aux Victimes d'Infractions Pénales (A.D.A.V.I.P. 92)	2 705 €
921/92.110/6574	Association Départementale de Protection Civile des Hauts-de-Seine	2 705 €

Total Prévention / Sécurité **5 860 €**

Proximité et démocratie locale

929/92.91/6574	Association des Commerçants des Marchés de Boulogne (A.C.M.B.B)	6 294 €
929/92.91/6574	Association des Commerçants des Marchés de Boulogne (A.C.M.B.B) - Taxe additive	72 000 €
929/92.94/6574	Union des Commerçants et Artisans de Boulogne-Billancourt (U.C.A.B.B)	14 725 €
929/92.94/6574	Les créateurs de Boulogne	1 900 €
928/92.830/6574	Association de Sauvegarde Boulogne Paris les Princes (A.S.B.P.P.)	5 700 €
928/92.830/6574	Association du quartier du Parc des Princes pour la sauvegarde de ses caractéristiques (A.P.P)	4 750 €
928/92.830/6574	Association des quais de Boulogne-Billancourt (A.Q.B.B.)	1 000 €
928/92.830/6574	Association In Vivo	900 €
929/92.94/6574	Métier du Monde	2 500 €

Total Proximité et démocratie locale **109 769 €**

Ressources humaines

920/92.020/6574	Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.)	142 253 €
-----------------	-------------------------------------	-----------

Total Ressources humaines **142 253 €**

Santé

925/92.510/6574	Croix Rouge Française (Maison médicale de garde)	16 500 €
925/92.510/6574	Action Leucémies (ex Leucémie Espoir Paris Ile de France)	2 200 €
925/92.510/6574	Amicale des Médecins de Boulogne-Billancourt (A.M.B.B.)	270 €
925/92.510/6574	Association des Professionnels de Santé de Boulogne-Billancourt (A.P.S.B.B.)	6 600 €
925/92.510/6574	Oppelia Le Trait d'Union	12 000 €
925/92.510/6574	SOS Préma	1 000 €
Total Santé		38 570 €

Sports

A.C.B.B.

924/92.40/6574	Subvention de fonctionnement	1 109 000 €
904/90.40/20421	Subvention d'investissement	75 000 €
924/92.40/6574	Tennis Club de Boulogne-Billancourt (T.C.B.B)	15 000 €
924/92.40/6574	Val de Seine Basket	15 000 €
Voiles de Seine		
924/92.40/6574	Subvention de fonctionnement	5 125 €
904/90.40/20421	Subvention d'investissement	10 000 €
924/92.40/6574	Agrippine	500 €
924/92.40/6574	Association Sportive du collège Jean Renoir	1 900 €
924/92.40/6574	Association sportive du lycée Etienne Jules Marey	500 €
924/92.40/6574	Association sportive du lycée Jacques Prévert	710 €
924/92.40/6574	Boulogne-Billancourt Natation	2 000 €
924/92.40/6574	Boulogne Club Best Golf	2 000 €
924/92.40/6574	Club olympique de Billancourt (C.O.B.)	2 800 €
924/92.40/6574	Comité départemental des médaillés de la jeunesse et des sports du 92 (C.D.M.J.S. 92)	300 €
924/92.40/6574	Cyclo club de Boulogne-Billancourt (C.C.B.B.)	300 €
924/92.40/6574	École de glace de la patinoire de Boulogne	1 700 €
924/92.40/6574	Golf'lib, Le Golf en Liberté	1 000 €
924/92.40/6574	Handisport 92	1 000 €
924/92.40/6574	Karaté Club de Boulogne	7 000 €
924/92.40/6574	Les Scubabous - Club de plongée de Boulogne-Billancourt	16 000 €
924/92.40/6574	Stade Français	20 000 €
924/92.40/6574	Poings de départ	4 500 €
924/92.40/6574	Voltigeurs de Billancourt	5 000 €
Total Sports		1 296 335 €

Article 2 : Le Maire est autorisé à procéder au versement de ces subventions de fonctionnement, dès le mois de janvier 2017, dans la limite des autorisations budgétaires, approuvées par le Conseil Municipal, à l'occasion de la présente séance, jusqu'à l'adoption du vote du BP 2017.

Pour les 5 associations bénéficiant d'une subvention d'investissement, celle-ci ne pourra être versée qu'après le vote du BP 2017.

Article 3 : Lorsque les subventions énumérées à l'article 1 sont versées de manière fractionnée, le dernier mandatement est subordonné à la présentation, par l'association, de l'ensemble des pièces prévues au dossier annuel de demande de subvention.

Article 4 : La subvention suivante est attribuée, au titre d'une avance pour l'année 2017, au Centre Communal d'Action Sociale :

925/92.520/657362	Centre communal d'action sociale	166 667 €
-------------------	----------------------------------	-----------

Article 5 : Les présentes dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2017.

Article 6 : Le versement de la subvention d'un montant de 19 000 € attribué au Théâtre de la Clarté en vertu de la délibération n°6 du Conseil Municipal du 7 avril 2016 est annulé, l'association n'ayant pas fourni les documents nécessaires.

Article 7 : Les subventions suivantes sont attribuées, au titre de l'année 2016, aux associations ci-après désignées :

928/92.830/6574	Association de Sauvegarde Boulogne – Paris – les Princes (A.S.B.P.P.)	10 000 €
928/92.830/6574	Association du Quartier du Parc des Princes (A.P.P.)	10 000 €
924/92.40/6574	Boulogne Club Best Golf	1 000 €
924/92.40/6574	Éclaireuses et Éclaireurs de France – groupe Lapérouse	1 000 €
924/92.40/6574	Scouts et Guides de France – groupe de Boulogne-Billancourt	2 000 €
924/92.40/6574	Scouts Unitaires de France	2 000 €
920/92.020/6574	Comité des Œuvres Sociales	3 500 €

M. Gauthier MOUGIN est élu Président de séance à l'unanimité.

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Daniel BENHAROUN, Mme Ségolène MISSOFFE, M. Vittorio BACCHETTA, M. Laurent GOUILLIARD, M. Pierre DENIZIOT, M. Nasser RUMJAUN, M. Jonathan PAPILLON, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Nicolas MARGUERAT, M. Vincent GUIBERT quittent la salle au moment du vote.

M. Raphaël LABRUNYE, Mme Isaure De BEAUVAL, non présent mais ayant donné procuration, ne prennent pas part au vote.

Mme Chloé JAILLARD est considérée comme absente.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

16. Conventions d'objectifs et de mise à disposition d'un local entre la Ville et les associations dont la subvention et/ou les avantages en nature excèdent le seuil des 23 000 euros - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes.

Article 1 : Les projets de convention, annexés à la présente délibération, à passer entre la Ville et les associations suivantes, sont approuvés :

Associations	Montant de la subvention 2017	Valorisation annuelle des avantages en nature (2015)	Convention de mise à disposition de locaux
Club de plongée les Scubabous	16 000 €	20 115 €	-
Voiles de Seine-fonctionnement	20 500 €	9 970 €	X
Voiles de Seine - investissement	10 000 €		
Bambolino	68 400 €	480 €	-

Article 2 : Le projet de convention de mise à disposition de local est approuvé avec l'association Voiles de Seine.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer les conventions d'objectifs et la convention de mise à disposition d'un local, ainsi que leurs avenants éventuels.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. Demande de subventions - Projet « apprendre à porter secours » - FIPD - CLSPD - appel à projet « bouclier de sécurité ».

Article 1er : Le Maire est autorisé à solliciter des demandes de financements auprès de la MAIF ou de tout autre organisme susceptible d'apporter son soutien au projet « Apprendre à porter secours ».

Article 2 : Le Maire est autorisé à solliciter les demandes de subventions en matière de sécurité et de prévention de la délinquance auprès du Conseil Départemental des Hauts-de Seine, de l'État dans le cadre du FIPD et du Conseil Régional Ile-de-France, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'attribuer des subventions.

Article 3 : Le Maire est autorisé à solliciter des subventions pour des projets de la Ville auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projets « bouclier de sécurité. »

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer les demandes de financement et les éventuelles conventions à intervenir au titre des articles 1, 2 et 3.

Article 5 : Les crédits seront imputés aux chapitres correspondants du budget principal.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. Grand Paris Seine Ouest - Adoption du Pacte Financier et Fiscal

Article 1^{er} : Le Pacte Financier et Fiscal entre l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et ses communes membres est adopté.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. Fixation du montant définitif au titre de l'année 2016 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales versé par la ville de Boulogne-Billancourt à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest

Article 1^{er} : Le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales au titre de l'année 2016 pour la Ville de Boulogne-Billancourt est de 48 423 904 €.

Article 2 : Le versement aux fonds de compensation des charges territoriales constitue pour les communes une dépense obligatoire, et les contributions sont versées par les communes et reçues par l'Établissement Public Territorial mensuellement, à raison d'un douzième du montant dû au titre de l'exercice courant.

Article 3 : Les dépenses et les recettes sont mandatées et titrées sur les chapitres 920, 932, et 933.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. Avenant à la délégation de service public passée avec IDEX pour le réseau chaud-froid - Autorisation donnée au Maire de signer.

Article 1 : L'avenant n°5 au contrat de délégation de service public pour la production, le transport et la distribution de la chaleur et du froid dans la ZAC Seguin-Rives de Seine modifiant la date d'arrêt du compte d'exploitation de la société Seguin Rives de Seine Énergies du 1^{er} octobre au 30 septembre, est approuvé.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 5 et tous documents afférents.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. Mise à la réforme d'un véhicule en vue de sa cession - Autorisation.

Article 1^{er} : La mise à la réforme du véhicule Renault Zoé, immatriculé DH 060 AS, est approuvée.

Article 2 : Le Maire est autorisé à faire procéder à la cession correspondante.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 95 du budget.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. Convention de refacturation entre la Ville et le Syndicat Mixte des Coteaux et du Val-de-Seine - Autorisation donnée au Maire de signer.

Article 1 : La convention entre le Syndicat Mixte des Coteaux et du Val de Seine et la ville de Boulogne-Billancourt concernant la refacturation des charges de fonctionnement du secrétariat du Syndicat Mixte est approuvée.

Article 2 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention, et ses éventuels avenants.

Article 3 : Le Maire est autorisé à prendre en charge les éventuelles dépenses liées au contrôle URSSAF en cours.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Ville.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. Personnel Communal - Mesures Diverses.

Article 1er : Le conseil municipal approuve les modifications du tableau des effectifs dont le détail est joint en annexe 1 et autorise le maire à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Article 2 : Le maire est autorisé à signer les contrats suivants dans les conditions fixées par la loi précitée aux articles 3-3 2°, 3-3 alinéas 7 et 8 et 3-4 II :

Intitulé du poste	Durée maximum	Rémunération définie par référence aux cadres d'emplois suivants
Coordinateur de prévention / ergonome	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux
Ingénieur d'exploitation et de support	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Ingénieurs territoriaux
Animateur conférencier	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux

Dans le cadre des opérations de recensement, le maire est par ailleurs autorisé à recruter des agents saisonniers durant le premier trimestre 2017, sur la base de l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le cumul de ces recrutements représentant un équivalent temps plein maximum de 6 mois. La rémunération des intéressés serait définie par référence au grade des adjoints administratifs de 2ème classe.

Article 3 : Le conseil municipal approuve le renouvellement à effet du 1^{er} juillet 2016, dans les conditions précitées, de la convention relative à la mise à disposition partielle à titre onéreux du « service urbanisme » de la commune de Boulogne-Billancourt auprès de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (EPT-GPSO) et autorise le maire à signer tout avenant ou autre document en ce sens.

Article 4 : Le conseil municipal approuve les forfaits annuels suivants applicables pour le calcul des remboursements de charges locatives de chauffage dues par les agents municipaux bénéficiant d'un logement concédé par NAS ou mis à disposition par COP avec astreinte :

Nombre de radiateurs	Forfait annuel
2 radiateurs	306,00 €
3 radiateurs	379,00 €
4 radiateurs	442,00 €
5 radiateurs et plus	538,00 €

Les radiateurs placés dans les cuisines et pièces considérées comme annexes ne sont pas comptabilisés. Les mêmes forfaits s'appliquent aux autres logements du patrimoine de la Ville pour lesquels le chauffage ne pourrait être individualisé.

Le conseil municipal approuve également la modification suivante apportée à la liste des emplois ou fonctions pour lesquels un logement peut être concédé par NAS ou mis à disposition par COP avec astreinte et autorise le maire à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette décision qui prendra au plus tard effet au 1^{er} juillet 2017 :

Emploi/fonction logement mis à disposition par COP		N° rue	Adresse	Type	Surface habitable
Directrice de crèche	Crèche collective les Guérets	107	Aguesseau (rue d')	F4	96,44
Directrice de crèche	Crèche collective des Longs Prés	107	Aguesseau (rue d')	F4	83,79
Directrice de crèche	Crèche collective Crestey	19	Billancourt (rue de)	F6	145
Directrice de crèche	Crèche collective Berlingots	2	Charles de Gaulle (avenue)	F3	51
Directrice de crèche	Crèche collective Point du jour	137	Enfants du Paradis (rue des)	F4	85,41
Directrice de crèche	Crèche collective les Tilleuls	70	Eseudier (rue)	F4	96,96
Directrice de crèche	Crèche collective le Parc	45	Nationale (rue)	F4	93,45
Directrice de crèche	Jardin d'enfants Niox-Château	170	Paris (rue de)	F2	52
Directrice de crèche	Crèche collective les Glycines	6	Paul Bert (rue)	F3/F4	85,87
Directrice de crèche	Crèche collective Ancienne Mairie	51/53	République (boulevard de la)	F4	92,32
Directrice de crèche	Crèche collective Niox-Château	147	Vieux Pont de Sèvres (rue du)	F4	94,79

Article 5 : Le conseil municipal approuve l'abrogation immédiate du dispositif visant à l'instauration d'une allocation retraite au bénéfice des agents communaux.

Article 6 : Le conseil municipal approuve à effet du 1^{er} janvier 2017 la suppression de l'octroi au personnel communal de jours exceptionnels d'absence : jour accordé aux seules agentes, jour affecté à la journée de solidarité.

Article 7 : Le conseil municipal approuve la mise en œuvre du dispositif suivant s'agissant de la journée de solidarité : retrait d'un jour de RTT concernant les agents en disposant ; travail supplémentaire équivalent à sept heures concernant les agents ne disposant pas de RTT.

Article 8 : Le conseil municipal approuve à effet du 1^{er} janvier 2017, d'une part, les dispositions relatives à la reconduction du dispositif relatif au régime indemnitaire des agents de la Ville, selon des principes et montants identiques à ceux précédemment définis, d'autre part, la substitution d'une nouvelle base de référence indemnitaire pour les agents relevant des cadres d'emplois d'administrateurs, d'attachés, de conseillers socio-éducatifs et d'assistants socio-éducatifs territoriaux. La présente délibération abroge les précédentes en ce qu'elles seraient contraires à cette décision, tandis que les dispositions antérieures relatives au régime indemnitaire non évoquées dans la présente sont maintenues.

Article 9 : Les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24. Engagement dans le dispositif du Service Civique - Approbation du dispositif - Autorisation donnée au Maire pour déposer le dossier d'agrément et signer tous les documents y afférents.

Article 1er : L'accueil de personnes sous le statut de volontaire est approuvé.

La proposition de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) est acceptée.

Le Maire est autorisé à déposer le dossier ainsi qu'à signer tous les documents afférents.

Article 2 : L'engagement de la Ville dans le dispositif ne pourra excéder une présence concomitante de dix volontaires maximum.

Article 3 : Une prestation de 7,43% de l'indice brut 244 de la fonction publique sera versée mensuellement au volontaire qui bénéficiera par ailleurs du tarif 1 du restaurant du personnel municipal.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

25. Numérique éducatif - Convention de partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine et l'Académie de Versailles pour l'expérimentation d'un portail d'Environnement Numérique de Travail dans les écoles de la Ville - Autorisation donnée au Maire de signer.

Article 1 : La convention quadripartite entre l'académie de Versailles, le département des Hauts-de-Seine, les villes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux est approuvée.

Le Maire est autorisé à la signer ainsi que tout avenant afférent.

Article 2 : Les crédits correspondants seront inscrits au budget des exercices concernés.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26. Nouvelle sectorisation scolaire pour la rentrée 2017/2018.

Article unique : La sectorisation scolaire est modifiée à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 conformément aux annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

27. Communication sur les rapports annuels des délégataires de service public pour l'année 2015 – Rapport des travaux rendus par la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2016.

Il est pris acte de la communication.

28. Opération de création de logements sociaux sis 2/10 rue Couchot et 117/119 rue de Bellevue- Garantie d'emprunt accordée à la Société Nationale Immobilière - Autorisation accordée au Maire de signer la radiation totale et simplifiée de l'hypothèque conventionnelle au profit de la Ville

Article 1^{er} : La Ville reconnaît que le prêt n°260781 souscrit par la Caisse des Dépôts et Consignations a été intégralement remboursé par la Société Nationale Immobilière et que l'inscription hypothécaire n'a donc plus d'objet.

Article 2 : La Ville donne son accord pour la radiation totale et simplifiée de l'hypothèque conventionnelle du 8 juin 1990, publiée au service de la publicité foncière de Vanves 1 le 2 août 1990, volume 1990J numéro 1751, au profit de la Commune de Boulogne-Billancourt contre la SNI pour sûreté de la somme de seize millions neuf cent quatre-vingt-deux mille six cent trente francs (16 982 630,00 FRS) soit une contre-valeur de deux millions cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros et vingt-cinq centimes (2 588 985,25 EUR) en principal et trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille cinq cent vingt-six francs (3 396 526,00 FRS), soit une contre-valeur de cinq cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinq centimes (517 797,05 EUR) en accessoires avec effet jusqu'au 1^{er} mars 2025, et tout acte afférent.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

29. Logement social - Transfert d'une garantie communale de Paris Habitat OPH vers la SA d'HLM L'Habitation Confortable - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.

Article 1 : La ville de Boulogne-Billancourt maintient sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant initial total de 8 724 637,68 euros, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à Paris Habitat OPH (ex-OPAC de Paris) et scindé entre Paris Habitat OPH et la SA d'HLM L'Habitation Confortable conformément aux dispositions susvisées du Code de la Construction et de l'Habitation.

Article 2 : L'emprunt scindé est garanti par la ville de Boulogne-Billancourt dans les conditions précisées dans le tableau en annexe, pour sa durée résiduelle.

Article 3 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunts.

Article 4 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Paris Habitat OPH et la SA d'HLM L'Habitation Confortable dont ils ne se seraient pas acquittés à la date d'exigibilité. Sur notification par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer à Paris Habitat OPH et à la SA d'HLM L'Habitation Confortable pour leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Maire est autorisé à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations, Paris Habitat OPH et la SA d'HLM L'Habitation Confortable ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la ville de Boulogne-Billancourt à l'emprunt visé aux articles 1 et 2.

Article 6 : La convention de garantie d'emprunt passée entre la ville de Boulogne-Billancourt et Paris Habitat OPH (ex-OPAC) aux fins de régler le jeu de la garantie communale pour le remboursement du prêt PLUS destiné au financement de l'acquisition en VEFA de la résidence pour étudiants située sur le lot B1 de la ZAC Seguin-Rives de Seine, signée le 4 janvier 2006, est abrogée.

Article 7 : Le Maire est autorisé à signer les conventions de garantie communale d'emprunts annexées à la présente délibération.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

30. Musées municipaux - legs - acceptation et autorisation

Article 1^{er} : Le legs de Madame Marie Geneviève Jeanne BOUCHAUD, estimé à 20 000€, est accepté.

Le Conseil tient à exprimer sa très vive reconnaissance à la famille de ce généreux donateur.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer tous documents et actes utiles y afférant.

Article 3 : Ce legs est consenti à la condition qu'il soit exposé au public pendant un an.

Article 4 : Les crédits afférents seront affectés au chapitre 910 du budget en cours, sur les différentes imputations concernées.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

31. Bourses de l'Initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif - Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 16 à 27 ans.

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur.

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal approuve les propositions d'attribution d'aides financières détaillées dans les tableaux annexés à la présente délibération, relatives à des Bourses de l'initiative.

Article 2 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 924 du budget de l'exercice 2016.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

32. Fonctionnement de l'Espace Santé Jeunes - Renouvellement des conventions de partenariats.

Article unique : Les projets de conventions de partenariat entre les collèges Jean Renoir, Paul Landowski, Jacqueline Auriol, Bartholdi et les lycées Etienne-Jules Marey et Jacques Prévert et la ville de Boulogne-Billancourt sont approuvés.

Le Maire est autorisé à les signer, ainsi que les éventuels avenants.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

33. Espace Santé Jeunes - Convention de partenariat entre la ville de Boulogne Billancourt, la Croix-Rouge Française et le Lycée Etienne-Jules Marey.

Article 1^{er} : La convention de partenariat entre la Ville, la Croix-Rouge Française – antenne locale de Boulogne-Billancourt – et le lycée Etienne Jules-Marey est approuvée.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat ainsi que tout avenant éventuel.

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 925 du budget.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

34. Communication sur les rapports annuels des syndicats intercommunaux et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2015.

Il est pris acte de la communication.

35. Dérogations au principe du repos dominical.

Article unique : Il est donné un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2017 suivant les dates et activités suivantes :

- 1- Les dimanches 15 janvier, 12 et 19 mars, 9 avril, 11 et 18 juin, 10 et 17 septembre, 15 octobre, 12 et 19 novembre et 10 décembre 2017 pour la branche d'activité 45 – Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles.
- 2- Les dimanches 8 et 15 janvier, 7 mai, 18 juin, 2 juillet, 3 et 10 septembre, 5 novembre, 10, 17, 24 et 31 décembre 2017 pour les branches d'activités énumérées ci-dessous :

Classe NAF	Type de commerce	Classe NAF	Type de commerce
47 11	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	47-23	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
47.19	Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	47-24	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
47.21	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	47-29	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
47-22	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé		

- 3- Les dimanches 15 et 22 janvier, 2 juillet, 3 et 10 septembre, 12, 19 et 26 novembre, 3, 10, 17 et 24 décembre 2017 pour les branches d'activités énumérées ci-dessous :

47-41	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	47-63	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
47-42	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	47-64	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
47-43	Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	47-65	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé

47-51	Commerces de détail de textiles en magasin spécialisé	47-71	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
47-52	Commerce de détail de quincaillerie peintures et verres en magasin spécialisé	47-72	Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé
47-53	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	47-75	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
47-54	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	47-76	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
47-59	Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	47-77	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
47-61	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	47-78	Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé
46-62	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	47-79	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.

36. Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le second semestre de l'année 2016

Article 1er : Les attributions de bourses individuelles aux sportifs de haut niveau, détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération sont approuvées.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 924 du budget de l'exercice 2016.

La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité.